

Vente BELBEOCH / BELBEOCH  
Audience d'Orientation 28 juin 2022

**DIRE D'ANNEXION D'UN ETAT HYPOTHECAIRE CERTIFIE A LA DATE DE  
PUBLICATION DU COMMANDEMENT VALANT SAISIE**

L'an deux mille vingt-deux, le

par-devant Nous Greffier du Tribunal Judiciaire de FONTAINEBLEAU, a  
comparu Maitre Flavie BONLIEU, Avocat associée, membre de la SCP  
BOUAZIZ SERRA AYALA BONLIEU LE MEN HAYOUN, Avocats au Barreau  
de Fontainebleau, demeurant 72, rue Saint Merry - 77300  
FONTAINEBLEAU, poursuivant la vente dont s'agit laquelle a dit :

conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des  
procédures civiles d'exécution annexer au présent cahier des conditions  
de vente copie de l'état hypothécaire levé sur publication du  
commandement valant saisie,

dont acte,

Et l'Avocat comparant a signé avec Nous Greffier après lecture.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
MELUN 1

Demande de renseignements n° 7704P01 2022F205  
déposée le 02/03/2022, par Maître BUISSON PAUL

Complémentaire de la demande initiale n° 2021H67334 portant sur les mêmes immeubles.  
Réf. dossier : 115011421-PEB/DAN/JEM - COMDT SAISIE BELBEOCH

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 07/02/2022 au 02/03/2022 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

AMELUN 1, le 03/03/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Nathalie SABRE

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 07/02/2022 AU 02/03/2022**

Date et Numéro de dépôt 02/03/2022 D06057	Nature et Rédacteur de l'acte COMMANDEMENT VALANT SAISIE ME LAVILLAT HUISSIER DE JUSTICE ARGENTEUIL	Date de l'acte 12/01/2022	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires CREDIT FONCIER DE FRANCE BELBEOCH/TIMON	Numéro d'archivage Provisoire 7704P01 S00033
--	--	------------------------------	---	--

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
MELUN 1**

**CITE ADMINISTRATIVE**

**77010 MELUN CEDEX**

**Téléphone : 0164413186**

**Télécopie : 0164413054**

**Méi. : [spt.melun1@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:spt.melun1@dgfp.finances.gouv.fr)**

**Maire BUISSON PAUL  
29 RUE PIERRE BUTIN  
95300 FONTOISE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 03/03/2022

7704P01 2022F205

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 02/11/2021 au 02/03/2022

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 7704P01 2021H57334

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
14	AVON	A 1302		(A)
				(A)
				(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
MELUN 1  
CITE ADMINISTRATIVE  
77010 MELUN CEDEX  
Téléphone : 0164413186  
Télécopie : 0164413054  
Mél. : [spf.melun1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spf.melun1@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Maître BUISSON PAUL  
29 RUE PIERRE BUTIN  
95300 PONTOISE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 10/12/2021

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7704P01 2021H67334**

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1971 au 09/12/2021  
 IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE \_\_\_\_\_

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
14	AVON	A 1302		17 (A)
				52 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

**FORMALITES PUBLIEES**

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 07/11/2007	références d'enlèvement : 7704P03 2007P5768	Date de l'acte : 12/02/2007
	nature de l'acte : PARTAGE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 03/05/2010	références d'enlèvement : 7704P03 2010V950	Date de l'acte : 02/04/2010
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 20/02/2012	références d'enlèvement : 7704P03 2012P1106	Date de l'acte : 31/01/2012
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 20/02/2012	références d'enlèvement : 7704P03 2012V490	Date de l'acte : 31/01/2012
	nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 03/04/2012	références d'enlèvement : 7704P03 2012D3167	Date de l'acte : 07/03/2012
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE de la formalité initiale du 03/05/2010 Sages : 7704P03 Vol 2010V N° 950		

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 03/04/2013 nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	références d'enlissement : 7704P03 2013P1589	Date de l'acte : 18/03/2013
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 15/04/2013 nature de l'acte : CONSTITUTION DE SERVITUDE	références d'enlissement : 7704P03 2013P1777	Date de l'acte : 18/03/2013
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 14/05/2013 nature de l'acte : INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 15/04/2013 Sages : 7704P03 Vol 2013P N° 1777	références d'enlissement : 7704P03 2013D3392	
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 03/06/2013 nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE de la formalité initiale du 20/02/2012 Sages : 7704P03 Vol 2012V N° 490	références d'enlissement : 7704P03 2013D3922	Date de l'acte : 25/04/2013
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 18/04/2014 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement : 7704P03 2014P1980	Date de l'acte : 02/04/2014
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 18/04/2014 nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P03 2014V679	Date de l'acte : 02/04/2014
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 18/04/2014 nature de l'acte : PRIVILEGE DE VENDEUR	références d'enlissement : 7704P03 2014V680	Date de l'acte : 02/04/2014
N° d'ordre : 13	date de dépôt : 04/09/2015 nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	références d'enlissement : 7704P03 2015P4293	Date de l'acte : 06/09/2015
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 04/01/2019 nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE	références d'enlissement : 7704P03 2019V18	Date de l'acte : 07/11/2018

N° d'ordre : 15	date de dépôt : 15/01/2020	références d'enlèvement : 7704P03 2020V41	Date de l'acte : 09/01/2020
	nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE LEGALE</b>		

FORMALITES REPORTEES

N° d'ordre : 16	date de dépôt : 11/07/2014	références d'enlèvement : 7704P03 2014V1205	Date de l'acte : 01/07/2014
	nature de l'acte : <b>PRIVILEGE DU VENDEUR</b>		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
MELUN 1

Demande de renseignements n° 7704P01 2021H67334 (43)  
déposée le 09/12/2021, par Maître BUISSON PAUL

Ref. dossier : HF BELBEOCH

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1971 au 01/11/2021 (date de mise à jour fichier)  
 Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,  
 Il n'existe que les 16 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 02/11/2021 au 09/12/2021 (date de dépôt de la demande)  
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MELUN 1, le 10/12/2021

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Nathalie SABRE

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

<b>N° d'ordre : 1</b>	Date de dépôt : 07/11/2007	Référence d'enlèvement : 7704P03 2007P5768	Date de l'acte : 12/02/2007
	Nature de l'acte : PARTAGE		
	Rédacteur : NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU		

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2007P5768 : attribution à Mr GANDOLPHE*

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	HILLER	03/06/1952	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	GANDOLPHE	04/04/1952	
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
1	TP	AVON	A 1302
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 228.583,00 EUR

Complément : jugement de divorce du 30/05/2007 TGI de Fontainebleau

*Disposition n° 2 de la formalité 7704P03 2007P5768 : attribution à Mme HILLER*

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	GANDOLPHE	04/04/1952	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	HILLER	03/06/1952	

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 2 de la formalité 7704P03 2007P5768 : attribution à Mme HILLER*

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	AVON	A 886 A 1059 A 1429 A 1643 AR 122		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominer EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 382.723,00 EUR

Complément : jugement de divorce du 30/05/2007 TGI de Fontainebleau

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 03/05/2010	Référence d'enlèvement : 7704P03 2010V950	Date de l'acte : 02/04/2010
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2010V950 :*

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	HSBC FRANCE
	Date de Naissance ou N° d'identité
Débiteurs	
Numéro	Désignation des personnes
1	GANDOLPHE
	Date de Naissance ou N° d'identité
	04/04/1952

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2010Y950 :*

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
		AVON	A 1302		

Montant Principal : 122.000,00 EUR Accessoires : 24.400,00 EUR Taux d'intérêt : 4,50 %  
Date extrême d'exigibilité : 01/05/2021 Date extrême d'effet : 01/05/2022

N° d'ordre : 3      Date de dépôt : 20/02/2012      Nature de l'acte : VENTE      Référence d'enlèvement : 7704P03 2012P1106      Date de l'acte : 31/01/2012  
Rédacteur : NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2012P1106 :*

Disposant, Donateur		Numéro	Designation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1			GANDOLPHE	04/04/1952

Bénéficiaire, Donataire		Numéro	Designation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2			SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	550 871 706

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	AVON	A 1302		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 935.000,00 EUR

N° d'ordre : 4      Date de dépôt : 20/02/2012      Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR      Référence d'enlèvement : 7704P03 2012V490      Date de l'acte : 31/01/2012  
Rédacteur : NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU  
Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2012Y490 :*

<b>Créanciers</b>			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	GANDOLPHE		
<b>Propriétaire Immeuble / Contre</b>			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706	
<b>Immeubles</b>			
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		AVON	A 1302
			Volume
			Lot

Montant Principal : 678 250,00 EUR. Accessoires : 67 825,00 EUR.

Date extrême d'exigibilité : 01/12/2012. Date extrême d'effet : 01/12/2013

Complément : Créance garantie = Partie du Prix de Vente payable à Terme, au plus tard le 1er Décembre 2012.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 03/04/2012	Référence de dépôt : 7704P03 2012D3167	Date de l'acte : 07/03/2012
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE de la formalité initiale du 03/05/2010 Sages : 7704P03 Vol 2010V N° 950		
	Rédacteur : NOT Philippe BOLLET / FONTAINEBLEAU		
	Domicile élu :		

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2012D3167 :*

<b>Créanciers</b>			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
<b>Propriétaire Immeuble / Contre</b>			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	GANDOLPHE	04/04/1952	
<b>Immeubles</b>			
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		AVON	A 1302
			Volume
			Lot

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2012D3167 :*

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 03/04/2013	Référence d'enlèvement : 7704P03 2013P1589	Date de l'acte : 18/03/2013
Nature de l'acte : <b>ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION</b>			
Rédacteur : <b>NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU</b>			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2013P1589 :*

Disposants			
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	330 871 706	
Immeubles			
Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
AVON	A 1302		
AVON	A 1302		
Complément : Création d'un état descriptif de division sur la parcelle A 1302 divisée en 81 lots numérotés de : à 81. Tantièmes exprimés en 1000èmes.			1 à 81

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 15/04/2013	Référence d'enlèvement : 7704P03 2013P1777	Date de l'acte : 18/03/2013
Nature de l'acte : <b>CONSTITUTION DE SERVITUDE</b>			
Rédacteur : <b>NOT BOLLET / FONTAINEBLEAU</b>			

**FORMALITE EN ATTENTE**

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

<b>N° d'ordre : 8</b>	Date de dépôt : 14/05/2013	Référence de dépôt : 7704P03 2013D3392
	Nature de l'acte : INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 15/04/2013 Sages : 7704P03 Vol 2013P N° 1777	
	Rédacteur : /	

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2013D3392 : Constitution de servitudes, 18/03/2013, Me Bollet notaire*

Propriétaires		Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		1	LENE	25/06/1965
		2	MC KAY	25/09/1972
		3	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706

Immeubles		Fonds	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1e2		FD	AVON	A 886		
				A 1059		
				A 1643		
3		FS	AVON	A 1302		

FD : Fonds dominant FS : Fonds servant SD : Servitude réciproque

Prix / évaluation : 100,00 EUR

Cette formalité est une charge : oui

Complément : Servitude de passage de canalisations.

<b>N° d'ordre : 9</b>	Date de dépôt : 03/06/2013	Référence de dépôt : 7704P03 2013D3922	Date de l'acte : 25/04/2013
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIÉE TOTALE de la formalité initiale du 20/02/2012 Sages : 7704P03 Vol 2012V N° 490		
	Rédacteur : NOT Philippe BOLLET / FONTAINEBLEAU		
	Domicile élu :		

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2013D3922 :*

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
<b>Propriétaire Immeuble / Contre</b>		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706
<b>Immeubles</b>		
Prop.Imm/Contre/Droits	Commune	Désignation cadastrale
	AVON	A 1302
		Volume
		Lot

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 18/04/2014	Référence d'enlèvement : 7704P03 2014P1980	Date de l'acte : 02/04/2014
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT MORIN / FONTAINEBLEAU		

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014P1980 :*

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
3	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706
<b>Bénéficiaire, Donataire</b>		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BELBOECH	21/03/1960
2	TIMON	01/04/1966
<b>Immeubles</b>		
Bénéficiaires	Droits	Commune
tous	PI	AVON
		Désignation cadastrale
		A 1302
		Volume
		Lot

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014P1980 :*

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI				17 52

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PK : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 197.041,80 EUR

Complément : Prix TVA incluse.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 18/04/2014	Référence d'enregistrement : 7704P03 2014V679	Date de l'acte : 02/04/2014
Nature de l'acte : <b>PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE</b>			
Rédacteur : NOT MORIN / FONTAINEBLEAU			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014V679 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS*

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BELBEOCH	21/03/1960			
2	TIMON	01/04/1966			
Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		AVON	A 1302		17 52

Montant Principal : 39.408,36 EUR. Accessoires : 7.881,67 EUR. Taux d'intérêt : 3,75 %

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014V679 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS*

Date extrême d'exigibilité : 05/02/2044 Date extrême d'effet : 05/02/2045

*Disposition n° 2 de la formalité 7704P03 2014V679 : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE*

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BELBEOCH	21/03/1960			
2	TIMON	01/04/1966			
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		AVON	A 1302		17 52

Montant Principal : 160.291,64 EUR Accessoirs : 32.058,33 EUR Taux d'intérêt : 3,75 %  
 Date extrême d'exigibilité : 05/02/2044 Date extrême d'effet : 05/02/2045

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 18/04/2014	Référence d'entassement : 7704P03 2014V680	Date de l'acte : 02/04/2014
Nature de l'acte : <b>PRIVILEGE DE VENDEUR</b> Rédacteur : NOT MORIN / FONTAINEBLEAU Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude			

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014V680 :*

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				
	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE				
	Date de Naissance ou N° d'identité				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes				
1	BELBOUCH				
2	TIMON				
	Date de Naissance ou N° d'identité				
	21/03/1960				
	01/04/1966				
Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		AVON	A 1302		17
					52

Montant Principal : 157.633,44 EUR Accessoires : 31.526,69 EUR  
 Date extrême d'effet : 30/06/2015

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 04/09/2015	Référence d'enlèvement : 7704P03 2015P4293	Date de l'acte : 06/08/2015
Nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Rédacteur : NOT BONELLE / FONTAINEBLEAU			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2015P4293 : DIVISIONS ET SUPPRESSION DE LOTS*

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021

Immeuble Mère						Immeuble Filles					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
AVON		A	1302		7	AVON	A	1302			88 à 89
AVON		A	1302			AVON	A	1302			90 à 91
AVON		A	1302			AVON	A	1302			92 à 93
AVON		A	1302								
					93						
					89						
					91						

Disposition n° 2 de la formalité 7704P03 2015P4293 : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité
1	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706
2	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES AVON 6BIS RUE BERNARD PALISSY	
Immeubles		
Commune	Désignation Cadastre	Volume
AVON	A 1302	
AVON	A 1302	
		1 à 6
		8 à 21
		24 à 88
		90
		92

Complément : Création des lots 82 à 87 issus des parties communes.  
Divisions: - Lot 7 divisé en lots 88 et "89 supprimé"

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

*Disposition n° 2 de la formalité 7704P03 2015P4293 : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION*

- Lot 22 divisé en lots 90 et  
 le lot 91 supprimé et intégré dans les parties communes  
 - Lot 23 divisé en lots 92 et  
 le lot 93 supprimé et intégré dans les parties communes  
 L'assiette de la copropriété cadastrée A 1302 comprends désormais 87 lots numérotés de 1 à 6, 8 à 21, 24 à 88, 90, et 92.  
 Tantômes généraux exprimés en 1003èmes.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 04/01/2019	Référence d'enlissement : 7704P03 2019V18	Date de l'acte : 07/11/2018
Nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE LEGALE</b>			
Rédacteur : M GUEIDER Huissier de Justice / ARGENTEUIL			
Domicile élu : Me TESLER Avocat à RIS ORANGIS			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2019V18 :*

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE CLOS SAINT PIERRE		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	BELBOCH	21/03/1960	
2	TIMON	01/04/1966	
Immeubles			
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	AVON	A 1302	17 52

Montant Principal : 5.287,54 EUR  
 Date extrême d'effet : 31/12/2028

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 15/01/2020	Référence d'enlissement : 7704P03 2020V41	Date de l'acte : 09/01/2020
Nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE LEGALE</b>			
Rédacteur : STE FLOUCHART-BARNIER-SIA Huissiers de Justice / LOUVRES			
Domicile élu : Me TESLER Avocat à RIS ORANGIS			

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1971 AU 01/11/2021**

Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2020V41 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU CLOS SAINT PIERRE	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	BELBEOCH	21/03/1960
2	TIMON	01/04/1966
Immeubles		
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale
	AVON	A. 1302
		Volume
		Lot
		17
		52

Montant Principal : 6.216,61 EUR  
Date extrême d'effet : 09/01/2030

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES  
INTERROGES**

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 11/07/2014	Référence d'enlissement : 7704P03 2014V1205	Date de l'acte : 01/07/2014
Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR			
Rédacteur : NOT LARRY MORIN / FONTAINEBLEAU			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude			

*Disposition n° 1 de la formalité 7704P03 2014V1205 :*

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	SCCV LE CLOS SAINT PIERRE	530 871 706	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	SCI DES TROIS MAISONS	331 814 889	
Immeubles			
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		AVON	A 1302
			Volume
			Lot
			23
			48
			50

Montant Principal : 128.000,00 EUR Accessoires : 25.600,00 EUR  
Date extrême d'exigibilité : 31/12/2014 Date extrême d'effet : 31/12/2015

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 15 pages y compris le certificat.

LA

H  
5268

<b>BOR</b>		DROITS : Néant		
Service de la publicité foncière		CSI : 8,00 EUR	Droits : Néant	
		Vol. -		
Effet jusqu'au :	Principal	€	Taxes	€
	Accessoires	€	CSI <sup>(1)</sup>	€
	Total	€	Total	€
Inscription <u>D'Hypothèque Légale</u>		<input type="checkbox"/> l'échéance <input type="checkbox"/> la dernière échéance <input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas déterminée et future		
Ayant effet jusqu'au <u>31 décembre 2028</u>				
Est requise avec élection de domicile à : <span style="float: right;">MONTAGNE (1)</span>				
Au cabinet de la Selarl AD LITEM JURIS, représentée par Maître Jean-Sébastien TESLER, 16, Place Jacques Brel - 91130 RIS ORANGIS				
En vertu de : <span style="float: right;">HYPOTHÈQUE (1)</span>				
De l'article 19 de la loi du 10 Juillet 1965 et D'une assignation délivrée le 7 novembre 2018 suivant exploit de la SCP GUEIDER-PIGNOT-BENICHOU, Huissiers de justice à Argenteuil (95100)				
Au profit de : <span style="float: right;">SOCIÉTÉ (1)</span>				
Le Syndicat des copropriétaires de LE CLOS SAINT PIERRE (666) sis 6 bis rue Bernard Palissy à 77210 AVON, représenté par son Syndic en exercice, SAS FONCIA AMYOT GILLET, SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 324.593.284, dont le siège social est sis 39 Avenue Thiers, BP 50077 à 77000 MELUN				

(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière.

Contre :

Fontainebleau

Monsieur BELBÉOCH Alain Michel, né le 21 mars 1960 à Saint-Denis (93200) de nationalité Française, gérant de société, domicilié VAL DES TEMPLIERS 59 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE (95380)

Madame BELBÉOCH Florence née TIMON, née le 1<sup>er</sup> avril 1966 à Saint-Denis (93200) de nationalité Française, secrétaire, domiciliée VAL DES TEMPLIERS 59 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE (95380)

Débiteurs solidaires

Sur :

Fontainebleau

Un ensemble immobilier situé à AVON (77210) – 6 Bis Rue Bernard Palissy, cadastré section A n° 1302 – Heudît « 6B Rue Bernard Palissy », pour une contenance de 16a 39ca :

Lot n° 17 : dans le bâtiment A, avec accès par un couloir commun, un appartement n° 107 avec les 27/1000èmes de la propriété du sol et des PCG et les 29/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

Lot n° 52 : dans le bâtiment A, avec accès par l'aire de circulation commune, au sous-sol, un box n° 26 avec les 3/1000èmes de la propriété du sol et des PCG et les 3/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par maître Philippe BOLLET, Notaire à Fontainebleau, le 18 mars 2013 dont une copie authentique a été publiée au SPF de Fontainebleau le 3 avril 2013, volume 2013 P n° 1589.

Modification d'état descriptif de division de Me BONELLE, Notaire à Fontainebleau, du 6 août 2015, publié le 4 septembre 2015, volume 2015 P n° 4293.

<b>Appartenant à :</b>	<b>DEBITEUR</b>
<p><b>Monsieur BELBÉOCH Alain Michel et à Madame BELBÉOCH Florence née TIMON</b></p> <p>Suivant acte authentique de Maître Larry MORIN, Notaire associé de la SCP « Ludovic BONELLE et Larry MORIN » à Fontainebleau (Seine et Marne) en date du 2 avril 2014, publié le 18 avril 2014, volume 2014 P n° 1980.</p>	
<b>Pour sûreté de :</b>	<b>CRÉDIT/CAUTION</b>
<p>La somme de cinq mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-quatre centimes</p> <p style="text-align: right;"><b>5.287,54 €</b></p> <p>En ce comprises les charges de copropriété arrêtées au 1<sup>er</sup> octobre 2018 Frais, Dépens et intérêts pour mémoire</p> <p style="text-align: right;">Total ... <b>5.287,54 €</b> €</p>	
<b>PROPRIÉTAIRE/COBÉNEFICIAIRE</b>	

**DECLARATIONS**  
(Document à remplir par le créancier, le titulaire de la créance garantie ou le titulaire de la sûreté)

le soussigné, Maître Jean-Sébastien TESLER, avocat associé, certifie exactement conformes entre eux les deux exemplaires du présent bordereau établi sur 4 pages

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant dans le présent bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète des propriétaires telle qu'elle est indiquée au cadre prévu à cet effet, lui a été régulièrement justifiée au vu des documents publiés.

À Ris-Orangis

(signature et cachet)

31 décembre 2013  
Tél: 01 39 00 00 00

**PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

Les dispositions des articles 34, 35 et 16 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent, elles garantissent pour les données sous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<b>BORD</b>		<b>DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE</b>	
Service de la publicité foncière		7704P03 2020 D N° 294	Date : 15/01/2020
			Volume : 7704P03 2020 V N° 41
Effet jusqu'au :	Princip	DROITS	
	Access		
		Droits : Néant	
Inscription <u>D'Hypothèque Légale</u>		<input type="checkbox"/> l'échéance	<input type="checkbox"/> la dernière échéance
Ayant effet jusqu'au <u>9 janvier 2030</u>		<input type="checkbox"/> est	<input type="checkbox"/> n'est pas déterminée et future
Est requise avec élection de domicile à :			
Au cabinet de la Selarl AD LITEM JURIS, représentée par Maître Jean-Sébastien TESLER, 16, Place Jacques Brel 91130 RIS ORANGIS			
En vertu de :			
De l'article 19 de la loi du 10 Juillet 1965 et D'une assignation délivrée le 13 novembre 2019 suivant exploit de la SCP PLOUCHART-BARNIER-SIA, Huissiers de justice à Louvres (95)			
Au profit de :			
Le Syndicat des copropriétaires de LE CLOS SAINT PIERRE (666) sis 6 bis rue Bernard Palissy à 77210 AVON, représenté par son Syndic en exercice, SAS FONCIA AMYOT GILLET, SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 324.593.284, dont le siège social est sis 39 Avenue Thiers, BP 50077 à 77000 MELUN			

CSU Contribution de sécurité immobilière.

Contre

Monsieur BELBÉOCH Alain Michel, né le 21 mars 1960 à Saint-Denis (93200) de nationalité Française, gérant de société, domicilié VAL DES TEMPLIERS 59 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE (95380)

Madame BELBÉOCH Florence née TIMON, née le 1<sup>er</sup> avril 1966 à Saint-Denis (93200) de nationalité Française, secrétaire, domiciliée VAL DES TEMPLIERS 59 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE (95380)

Débiteurs solidaires

Sur

Un ensemble immobilier situé à AVON (77210) – 6 Bis Rue Bernard Palissy, cadastré section A n° 1302 – lieudit « 6B Rue Bernard Palissy », pour une contenance de 16a 39ca :

Lot n° 17 : dans le bâtiment A, avec accès par un couloir commun, un appartement n° 107 avec les 27/1000èmes de la propriété du sol et des PCG et les 29/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

Lot n° 52 : dans le bâtiment A, avec accès par l'aire de circulation commune, au sous-sol, un box n° 26 avec les 3/1000èmes de la propriété du sol et des PCG et les 3/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par maître Philippe BOLLET, Notaire à Fontainebleau, le 18 mars 2013 dont une copie authentique a été publiée au SPF de Fontainebleau le 3 avril 2013, volume 2013 P n° 1589.

Modification d'état descriptif de division de Me BONELLE, Notaire à Fontainebleau, du 6 août 2015, publié le 4 septembre 2015, volume 2015 P n° 4293.

Appartenant à :	
<b>Monsieur BELBÉOCH Alain Michel et à Madame BELBÉOCH Florence née TIMON</b>	
Suivant acte authentique de Maître Larry MORIN, Notaire associé de la SCP « Ludovic BONELLE et Larry MORIN » à Fontainebleau (Seine et Marne) en date du 2 avril 2014, publié le 18 avril 2014, volume 2014 P n° 1980.	
Pour sûreté de :	
<b>La somme de six mille deux cent seize euros et soixante et un centimes</b>	
<b>6.216,61 €</b>	
En ce comprises les charges de copropriété arrêtées au 1 <sup>er</sup> octobre 2019 Frais, Dépens et intérêts pour mémoire	
Total... <b>6.216,61 €</b>	

le soussigné, Maître Jean-Sébastien TESLER, avocat associé, certifie exactement conformes entre eux les deux exemplaires du présent bordereau établi sur 4 pages

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant dans le présent bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète des propriétaires telle qu'elle est indiquée au cadre prévu à cet effet, lui a été régulièrement justifiée au vu des documents publiés.

A. Ris-Orangis

(signature et cachet)

9 janvier 2020  
A. TESLER  
Société d'Avocats  
16, Place Jacques-Brel 91330 Ris-Orangis  
Tél. 01 69 56 21 44 Fax 01 69 66 30 02  
www.atf-advocats.com

**PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 75-17 du 6 janvier 1975 relative à l'organisation, aux fonctions et aux attributions des officiers publics ministériels s'appliquent. Elles garantissent pour les demandeurs concernés, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Vente BELBEOCH  
Audience d'Orientation 28 juin 2022

DIRE D'ANNEXION DU CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE, DES  
DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, AINSI QUE L'ETAT  
DES RISQUES ET POLLUTIONS

L'an deux mil vingt deux et le

par-devant Nous Greffier du Tribunal Judiciaire de FONTAINEBLEAU, a  
comparu Maître Flavie BONLIEU, Avocat associée, membre de la SCP  
BOUAZIZ SERRA AYALA BONLIEU LE MEN HAYOUN, Avocats au Barreau  
de Fontainebleau, demeurant 72, rue Saint Merry - 77300  
FONTAINEBLEAU, poursuivant la vente dont s'agit laquelle a dit :

annexer au présent cahier des conditions de vente le certificat de  
surface habitable, les diagnostics de performance énergétique, ainsi que  
l'état des risques et pollutions,

dont acte,

Et l'Avocat comparant a signé avec Nous Greffier après lecture.



64 boulevard de Charonne - 75020 PARIS  
 Tél. : +33 1 43 72 53 53  
 Fax : +33 9 70 06 56 71  
 Email : cabinet.paillard@orange.fr  
 Siret : 82806422000019  
 n° TVA: FR71828064220

Titulaire d'un contrat d'assurance ALLIANZ - RC n° 55296769 - Siège social 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS  
 (couvrant en RCP mon opération de diagnostic - Validité du 01/07/2021 au 30/06/2022)

### ATTESTATION DE SUPERFICIE D'UN LOT DE COPROPRIETE

Loi Carrez du 18 décembre 1996

Décret du 23 mai 1997

#### Définition

Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.

#### Règlement de copropriété

Pas de règlement de copropriété

Mesurage des pièces et la rédaction du présent certificat ont été établis suite à la communication et à la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes, ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant. Le propriétaire affirme être le propriétaire de l'ensemble des superficies décrites dans notre rapport. Etabli sous réserve de la validité des documents qui nous ont été communiqués.

Certificat établi uniquement d'après les renseignements et indications transmis par le propriétaire et/ou donneur d'ordre, sur la composition et la localisation du ou des lots, objets du présent certificat. De ce fait nous rappelons au(x) propriétaire(s) et autres parties prenantes leurs responsabilités en cas de litiges ultérieurs concernant le présent rapport. La responsabilité de la société, ainsi que celle du technicien ayant réalisé le certificat, ne pourront être engagées. Certificat établi sans la communication et sans la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant.

#### Coordonnées du donneur d'ordre

Nom : SAS LEROI-BEAULIEU ALLAIRE

Adresse : 150 avenue Gambetta, 93170 BAGNOLET

Qualité : Huissiers de justice

#### Immeuble bâti visité

DEPARTEMENT	SEINE ET MARNE
COMMUNE	AVON (77210)
ADRESSE	6 bis rue Bernard Palissy
REFERENCE CADASTRALE	section A n° 1302
TYPE DE BÂTIMENT	Immeuble en copropriété
TYPE DE LOCAL	APPARTEMENT
NIVEAU	Bâtiment A, 1er étage, porte n° 107
LOT	n° 17
DOSSIER N°	220171

SUPERFICIES LOI CARREZ			
Désignation	Total plancher	Embrasures, marches et hauteur <1m80	Superficies Loi Carrez
Entrée avec placard	4.20		4.20
Salle de bains - W.c.	4.41	0.05	4.36
Séjour - Cuisine	13.26		13.26
Chambre	11.65	0.05	11.60
<b>TOTAL</b>	<b>33.52</b>	<b>0.10</b>	<b>33.42</b>
Superficies exprimées en m <sup>2</sup>	(trente-trois mètres carrés, quarante-deux)		
SURFACES ANNEXES			
Lot n° 52 : au sous-sol du bâtiment A, un box n° 26 de 13.31 m <sup>2</sup> (5.12 x 2.60)			
Date de visite et d'établissement de l'état			
Visite effectuée le : 07/02/2022			
Visite effectuée par : Jean-Louis CHIERE et Hervé PAILLARD			
Rapport de 2 pages édité le : 11/02/2022			
			
Les rapports restent, juridiquement, la propriété du cabinet PAILLARD tant que les honoraires dus ne sont pas réglés en totalité			

# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : ADEME non défini  
Etabli le : 14/02/2022  
Valable jusqu'au : 13/02/2032

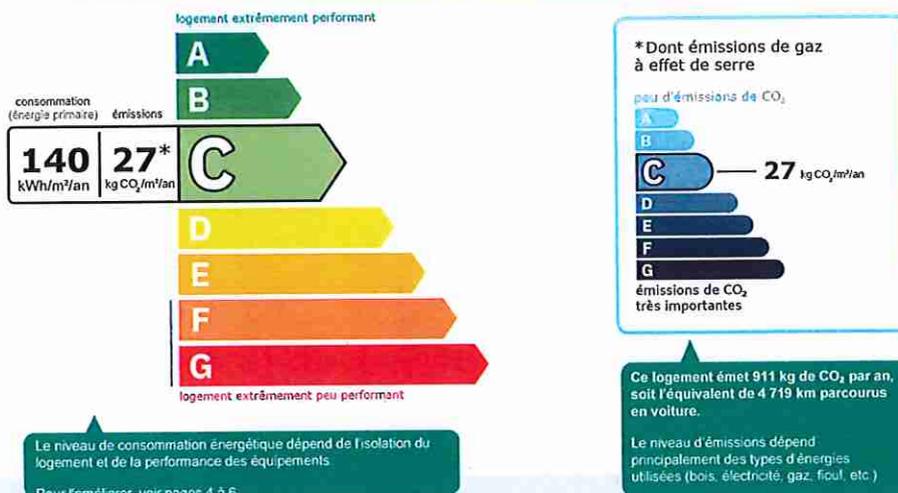
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : 6 Bis rue Bernard Palissy  
77210 AVON  
(Bât. A 1er Etage, N° de lot: 17)

Type de bien : Appartement  
Année de construction : 2013 - 2021  
Surface habitable : 33,42 m<sup>2</sup>

Propriétaire : M. BELBEOCH  
Adresse : 28 rue ouget de l'Isle 95190 GOUSSAINVILLE

## Performance énergétique et climatique



## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **430 €** et **640 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

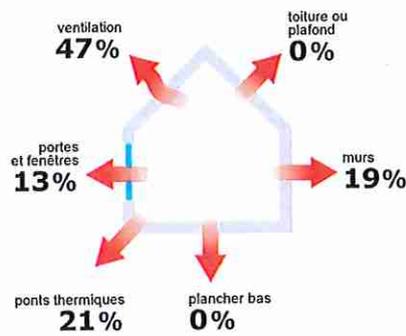
### Informations diagnostiqueur

CADIC  
17 Bis Av Ernest Renan  
95210 SAINT GRATIEN  
tel : 0680591863

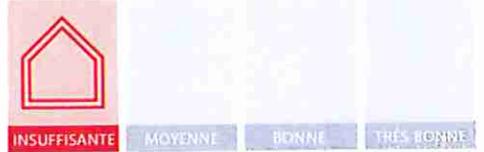
Diagnostiqueur : CHIERE Jean Louis  
Email : [jlc.chiere@gmail.com](mailto:jlc.chiere@gmail.com)  
N° de certification : DTI2217  
Organisme de certification : DEKRA Certification



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)\*



Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation <sup>4</sup> )	Répartition des dépenses
chauffage	Gaz Naturel	2 286 (2 286 é.f.)	entre 210 € et 300 €	48 %
eau chaude	Gaz Naturel	1 630 (1 630 é.f.)	entre 150 € et 210 €	34 %
refroidissement				0 %
éclairage	Electrique	145 (63 é.f.)	entre 10 € et 30 €	3 %
auxiliaires	Electrique	633 (275 é.f.)	entre 60 € et 100 €	15 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>4 694 kWh (4 254 kWh é.f.)</b>	<b>entre 430 € et 640 € par an</b>	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 81ℓ par jour.

é.f. → énergie finale  
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -65€ par an**

#### Astuces

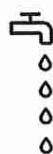
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

#### Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit



**Consommation recommandée → 81ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**  
33ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -53€ par an**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

#### Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :

[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement

	description	Isolation
 Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur $\leq 20$ cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur $\leq 20$ cm donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	bonne
 Plancher bas	Dalle béton donnant sur un local chauffé	très bonne
 Toiture/plafond	Dalle béton donnant sur un local chauffé	très bonne
 Portes et fenêtres	Porte(s) pvc opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois	très bonne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015. Emetteur(s): radiateur monotube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 Pilotage	Sans système d'intermittence

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels

Montant estimé : 400 à 600€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 4000 à 6000€

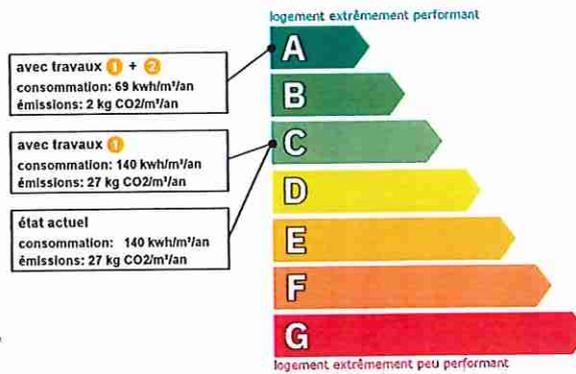
Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	COP = 4

## Commentaires :

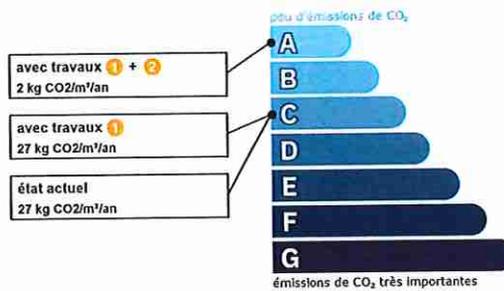
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



**FAIRE**  
FAIRE POUR LA FRANCE

**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
 ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
 Égalité  
 Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.4] Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
 Référence du DPE : 22/IMO/BELBEOCH2632 Photographies des travaux  
 Date de visite du bien : 07/02/2022  
 Invariant fiscal du logement : N/A  
 Référence de la parcelle cadastrale :  
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021  
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :  
 Néant

## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Ⓐ Observé / mesuré	77 Seine et Marne
Type de bien	Ⓐ Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈ Estimé	2013 - 2021
Surface habitable du logement	Ⓐ Observé / mesuré	33,42 m²
Nombre de niveaux du logement	Ⓐ Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Ⓐ Observé / mesuré	2,5 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Est	Surface du mur	Ⓐ Observé / mesuré 17,8 m²
	Type de local non chauffé adjacent	Ⓐ Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Ⓐ Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Épaisseur mur	Ⓐ Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Ⓐ Observé / mesuré oui
	Année isolation	📄 Document fourni 2013 - 2021
Mur 2 Sud, Ouest	Surface du mur	Ⓐ Observé / mesuré 10,5 m²
	Type de local non chauffé adjacent	Ⓐ Observé / mesuré des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	État isolation des parois Aiu	Ⓐ Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	Ⓐ Observé / mesuré 0 m²
	État isolation des parois Aue	Ⓐ Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	Ⓐ Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Épaisseur mur	Ⓐ Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	Ⓐ Observé / mesuré inconnue
Année de construction/rénovation	✗ Valeur par défaut 2013 - 2021	
Plancher	Surface de plancher bas	Ⓐ Observé / mesuré 33 m²
	Type de local non chauffé adjacent	Ⓐ Observé / mesuré un local chauffé
	Type de pb	Ⓐ Observé / mesuré Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Ⓐ Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	✗ Valeur par défaut 2013 - 2021
Plafond	Surface de plancher haut	Ⓐ Observé / mesuré 33 m²
	Type de local non chauffé adjacent	Ⓐ Observé / mesuré un local chauffé

	Type de ph	⊖	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	⊖	Observé / mesuré	Inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	2013 - 2021
Fenêtre Nord	Surface de bates	⊖	Observé / mesuré	3,2 m²
	Placement	⊖	Observé / mesuré	Mur Nord, Est
	Orientation des bates	⊖	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	⊖	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	⊖	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊖	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	⊖	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⊖	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	⊖	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	⊖	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⊖	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⊖	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	⊖	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	⊖	Observé / mesuré	30 - 60°
Porte	Surface de porte	⊖	Observé / mesuré	2 m²
	Placement	⊖	Observé / mesuré	Mur 2 Sud, Ouest
	Nature de la menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	⊖	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	⊖	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	⊖	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plafond
	Type isolation	⊖	Observé / mesuré	PI / Inconnue
Pont Thermique 2	Longueur du PT I	⊖	Observé / mesuré	8 m
	Type PT	⊖	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plancher
	Type isolation	⊖	Observé / mesuré	PI / Inconnue
	Longueur du PT I	⊖	Observé / mesuré	8 m

## Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	⊖ Observé / mesuré VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	✗ Valeur par défaut 2013 - 2021
	Energie utilisée	⊖ Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	⊖ Observé / mesuré plusieurs
Chauffage	Type d'installation de chauffage	⊖ Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	⊖ Observé / mesuré 1
	Type générateur	⊖ Observé / mesuré Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	✗ Valeur par défaut 2013 - 2021
	Energie utilisée	⊖ Observé / mesuré Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	⊖ Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	⊖ Observé / mesuré non
	Chaudière murale	⊖ Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,1* Fonctionnement	⊖ Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	⊖ Observé / mesuré non

Type émetteur	⌚	Observé / mesuré	Radiateur monotube avec robinet thermostatique
Température de distribution	⌚	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
Année installation émetteur	⌚	Observé / mesuré	Inconnue
Type de chauffage	⌚	Observé / mesuré	central
Équipement intermittence	⌚	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Nombre de niveaux desservis	⌚	Observé / mesuré	1
Type générateur	⌚	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015
Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	2013 - 2021
Énergie utilisée	⌚	Observé / mesuré	Gaz Naturel
Type production ECS	⌚	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Présence d'une veilleuse	⌚	Observé / mesuré	non
Chaudière murale	⌚	Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T* Fonctionnement	⌚	Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	⌚	Observé / mesuré	non
Type de distribution	⌚	Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
Type de production	⌚	Observé / mesuré	Instantanée

#### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** CADIC 17 Bis Av Ernest Renan 95210 SAINT GRATIEN  
Tél. : 0680591863 - N°SIREN : 51955971 - Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 54862353

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

### ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

Date d'édition : 15/02/2022

**Adresse du bien :**

6 Bis rue Bernard Palissy  
77210 AVON

**Type de transaction :** Vente

**Nom du vendeur :**

BELBEOCH



Plan de prévention des risques	Etat	Date	Exposition
Inondation	Approuvé	31/12/2002	non
Zonage sismique : Zone 1 - Très faible	-	-	oui
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 06/DAIDD/ENV nA° 004

du 03/02/06

mis à jour le 02/05/2012

Adresse de l'immeuble

6 Bis rue Bernard Palissy

77210 - AVON

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Cyclona <input type="checkbox"/>	Inondation <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Ramonée de nappe <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>
Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>	Sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	Feux de forêt <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Autres <input type="text"/>				

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui  non   
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Mouvement de terrain  Autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui  non   
 Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui  non   
 effet toxiques  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	forte	très forte

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

## Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

non <input checked="" type="checkbox"/>	zone D <input type="checkbox"/>	zone C <input type="checkbox"/>	zone B <input type="checkbox"/>	zone A <input type="checkbox"/>
	faible	modérée	forte	très forte

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle/Minière/Technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

## Documents/dossiers de référence

### Localisation de l'immeuble

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait cartographique du PPR : Inondation  
 Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

Vendeur / Bailleur

BELBEOCH

Date / Lieu

15/02/2022

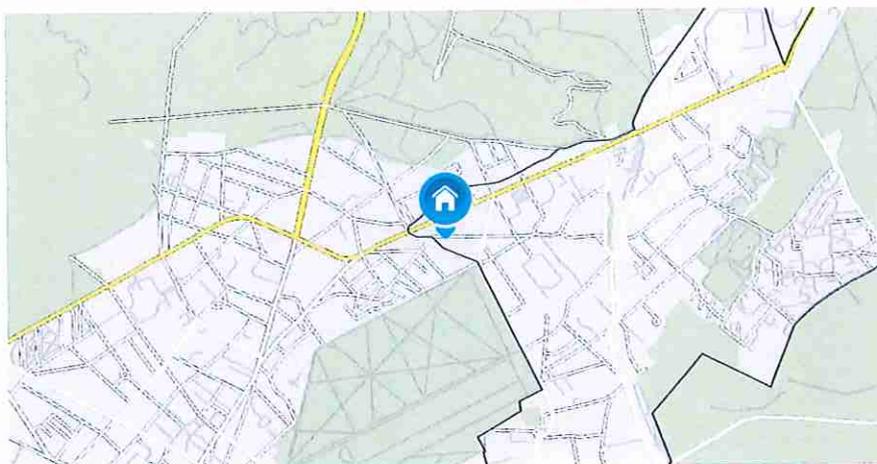
AVON

Acquéreur / Locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet : [www.gerecristiques.gouv.fr](http://www.gerecristiques.gouv.fr)

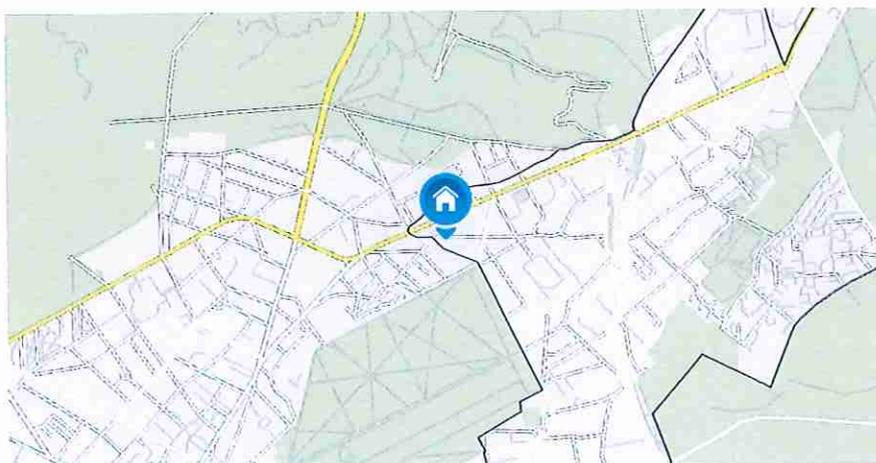
### Extrait cartographique du PPR : Inondation

Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques



### Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

Zone A (Red)    Zone B (Orange)    Zone C (Green)    Zone D (Blue)



6 Bis rue Bernard Palissy  
77210 - AVON

### Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 15/02/2022 sur la commune de AVON

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	08/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/07/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	08/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/09/1993	03/03/1995	17/03/1995	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1993	31/12/1997	26/05/1998	11/06/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>

Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le : 15/02/2022

Nom et visa du vendeur :

BELBEOCH

Nom et visa de l'acquéreur :



PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale de l'équipement  
de Seine-et-Marne

Service études et prospective  
Pôle environnement

**Arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 004  
fixant la liste des risques à prendre en compte sur le  
territoire de la commune d'Avon et les documents à  
consulter pour l'information des acquéreurs et des  
locataires de biens immobiliers sur les risques naturels  
et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Officier de la légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU l'arrêté préfectoral 02 DAI 1 URB n° 182 du 31 décembre 2002 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune d'Avon située dans la vallée de la Seine ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### Article 1er

La commune d'Avon est exposée aux risques naturels prévisibles d'inondation.

### Article 2

Les arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune d'Avon sont :

- l'arrêté ministériel du 16 mai 1983 pour le risque d'inondations et coulées de boue ;
- l'arrêté ministériel du 29 décembre 1999 pour le risque inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ;
- l'arrêté ministériel du 12 mars 1998 pour le risque de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

### Article 3

Les éléments nécessaires aux vendeurs et aux bailleurs, pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques utile à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier d'information comprend :

- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité du risque auquel la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- un document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation sur le territoire de la commune.

### Article 4

Le dossier d'information visé à l'article 3 et annexé au présent arrêté ainsi que les documents de référence mentionnés dans la fiche synthétique sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie d'Avon, de la préfecture de Seine-et-Marne et de la sous-préfecture de Fontainebleau.

### Article 5

Le dossier d'information et les documents de référence visés à l'article 4 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

#### Article 6

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Avon et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Avon.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale de l'équipement : <http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr>

#### Article 7

Les obligations découlant pour les vendeurs ou les bailleurs des dispositions des I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

#### Article 8

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune d'Avon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Fontainebleau
- M. le directeur départemental de l'équipement de Seine-et-Marne

Melun, le 03 février 2006  
Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture

Signé : Francis VUIBERT



Préfecture de Seine-et-Marne

## COMMUNE D'AVON

### Informations sur les risques naturels et technologiques

en application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

06/DAIDD/ENV n° 004

du 3 février 2006

mis à jour le

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non 

Approuvé

date 31 décembre 2002

aléa Inondation

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée de la Seine

Consultable sur Internet La carte des aléas du PPRI de la vallée de la Seine (planche 1/6) au 1/5000<sup>ème</sup>Consultable sur Internet Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée de la Seine (planche 1/6) au 1/5000<sup>ème</sup>Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet 

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non 

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet 

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia zone Ib zone II zone III non 

## 5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa : Inondation

intensité :

faible à moyenne forte très forte 

Aléa :

intensité :

faible modérée élevée très élevée 

Aléa :

intensité :

faible moyenne forte 

Aléa :

intensité :

Commentaire littéral succinct

## pièces jointes

## 6. Cartographie

document permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)



**Commune d'AVON**

**Informations sur les risques naturels et technologiques**  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° 06/DAIDD/ENV n° 004

du 03 février 2006

complété le 02 mai 2012

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles**

**[ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé	date	aléa
	31 décembre 2002	Inondation

Les documents de référence sont :

La notice de présentation du PPRI de la vallée de la Seine	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
La carte des aléas du PPRI de la vallée de la Seine (planche 1/6) au 1/5000ème	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée de la Seine (planche 1/6) au 1/5000ème	Consultable sur internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1
			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**pièces jointes**

**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)

[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)



**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

**Direction départementale de l'équipement  
de Seine-et-Marne**

Service environnement et prévention  
des risques  
Pôle prévention des risques  
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR n°133  
complétant l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n°004 du 03 février 2006  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de  
la commune d'Avon et les documents à consulter pour l'information des  
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels  
et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre MONZANI, préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne .

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n° 583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011, 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011 et 2011/DDT/SEPR n° 480 du 08 décembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 004 du 03 février 2006 fixant la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune d'Annet-sur-Marne et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12/PCAD/21 du 06 mars 2012 modifiant l'arrêté préfectoral n° 11/PCAD/117 du 06 juin 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT la circulaire du 2 mars 2011, relative aux modalités de mise en oeuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des populations et de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## ARRÊTE

### Article 1er

La commune d'Avon est concernée par une zone de sismicité très faible, comme la totalité du département de Seine-et-Marne. Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 004 du 03 février 2006 reste en vigueur. Il est complété par le dossier communal d'information ci-joint, spécifique au risque sismique.

### Article 2

L'état des risques naturels et technologiques pour la commune mentionnée à l'article 1er situera le bien en zone de sismicité très faible, comme indiqué dans la rubrique 4 de la fiche synthétique.

### Article 3

Est annexé au présent arrêté un dossier communal d'information comprenant :

- une carte départementale spécifique au risque sismique ;
- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité des risques auxquels la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

L'ensemble du dossier communal d'information est consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

### Article 4

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Avon et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Avon.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr> – rubrique : risques.

### Article 5

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune d'Avon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de Fontainebleau
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 02 mai 2012

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental des territoires

*signé*

Jean-Yves SOMMIER

**Commune de Avon**

**Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation**



Annexe à l'arrêté préfectoral  
06/DAIDD/ENV n° 004  
du 03 février 2006  
mis à jour le .....

